

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 20 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LABAT, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

Excusés ayant remis pouvoir : Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Kamal DJEMAA pour Yves ARTETA ; Nicole MESSEGUE pour Isabelle BOGAS ; Claire AZEMA pour Véronique CHIAVAZZA ; Christophe BRUNETTON pour Gisèle COIN.

Absent excusé :

Absente : Nelly NAVARRO TACHON

A été nommée secrétaire : Véronique CHIAVAZZA

Objet : Création d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Éric BELLOT

Auteur : Tiffany THENOT

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code Général de la Fonction publique, et notamment son article L 332-23-1°,
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans différents services,
- CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2022,
- **DECIDE** :
 - **DE CREER** des emplois non permanents comme suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Taux d'emploi	Nombre de postes
Adjoint administratif	C	Non complet	3
Adjoint technique	C	Complet	3
Adjoint technique	C	Non complet	2
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques	C	Non complet	1
Adjoint du patrimoine et des bibliothèques	C	Complet	2
Attaché territorial	A	Complet	1
Assistant d'enseignement artistique	B	Non complet	1

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 03/11/2022
- Publication par voie électronique le 04/11/2022